



Ministère du Hessen

pour les affaires sociales et l'intégration

Situation au 17 mars 2020

Informations du ministère des affaires sociales et de l'intégration du Hessen

Nous vous fournissons les informations suivantes ainsi que des suggestions de ressources où vous pouvez obtenir des informations complémentaires actualisées.

Fin 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été informée qu'il y avait une accumulation de maladies pulmonaires de cause inconnue à Wuhan (Chine). Quelques jours plus tard, un nouveau type de virus a été identifié comme étant la cause de ces maladies. La maladie causée par le virus (COVID-19) se répand actuellement dans le monde entier.

Quelle est la situation actuelle ?

L'Institut Robert Koch (IRK) évalue régulièrement l'importance du nouveau virus pour la santé publique en Allemagne. L'évaluation actuelle des risques est publiée par l'IRK à l'adresse :

https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikobewertung.html?jsessionid=9766CE9E961256ECB36D5D17A325E8F4.internet062

Le gouvernement du Hessen a déterminé ce qui suit pour le Hessen :

pour ralentir la propagation du coronavirus et ne pas mettre en danger des vies humaines, il est nécessaire de réduire au minimum les contacts personnels, tant dans le domaine public que privé. Par conséquent, toutes les manifestations de 100 participants ou plus sont interdites.

- Du mercredi 18 mars au dimanche 19 avril, toutes les installations ou institutions qui ne sont pas essentielles pour fournir des soins ou des fournitures sont fermées. Les marchés de détail de produits alimentaires et de boissons, les pharmacies, les supermarchés, les stations-service, les magasins de matériaux de construction et les drogueries resteront ouverts. Les restaurants doivent fermer avant 18 heures ; tous les clubs sportifs publics et privés, les

bibliothèques, les musées et les centres d'éducation des adultes sont fermés. La liste complète est disponible sur le site : www.hessen.de/presse

- Du lundi 16 mars au dimanche 19 avril, les garderies d'enfants du Hessen restent fermées. Les exceptions et de plus amples informations sont disponibles à l'adresse :

www.soziales.hessen.de

- Du lundi 16 mars au dimanche 19 avril, toutes les écoles du Hessen restent fermées. Les exceptions et de plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

www.soziales.hessen.de.

Où puis-je trouver des informations supplémentaires sur le coronavirus en Hessen ?

Les informations actuelles sont disponibles sur la page web du ministère des affaires sociales et de l'intégration du Hessen au lien suivant :

www.hessenlink.de/2019ncov

Le ministère des affaires sociales et de l'intégration du Hessen a également mis en place une ligne d'information gratuite pour les citoyens.

Le ministère des affaires sociales et de l'intégration de Hessen a également mis en place une ligne d'information gratuite pour les citoyens du Hessen. Le numéro de téléphone est le **0800 555 4 666** et il est accessible/accessible de 8 heures à 20 heures. Il est également possible de le contacter par courrier électronique à l'adresse :

buergertelefon@stk.hessen.de

Les citoyens peuvent également contacter leur autorité sanitaire locale s'ils ont des questions. Les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://tools.rki.de/PLZTool/>



Ministère du Hessen

pour les affaires sociales et l'intégration

Évaluation des zones à risques spécifiques

L'IRK définit les zones à risques, dans lesquelles une transmission interhumaine continue est suspectée, en tenant compte de divers indicateurs (par exemple, la fréquence de la maladie, la dynamique du nombre de cas). Vous pouvez trouver la situation actuelle à l'adresse suivante :

https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogebiete.html

A quoi devez-vous faire attention, par exemple, lorsque vous revenez de vacances ?

Si vous revenez d'une zone à risques définie ou d'un pays dans lequel se trouve une zone à risques, veuillez prêter attention aux symptômes possibles dans les 14 jours qui suivent. Il est recommandé d'effectuer une auto-quarantaine de 14 jours à domicile.

Que puis-je faire par précaution pour rester en bonne santé ?

Par mesure de protection, y compris contre la grippe, les citoyens sont invités à respecter les règles d'hygiène de base suivantes :

- * se laver les mains fréquemment et soigneusement (y compris les enfants et les adolescents),
- * tousser et éternuer uniquement dans un mouchoir en papier à usage unique ou dans votre coude (également pour les enfants et les adolescents),
- * utilisez des mouchoirs jetables et les jeter dans une poubelle après chaque utilisation,
- * pas de poignées de main, pas d'embrassades, pas de baisers,
- * ne vous toucher pas le nez, la bouche et les yeux (surtout après avoir tenu les poignées dans les bus ou utilisé les poignées de porte, qui sont utilisées par beaucoup, mais également à la maison),

- * nettoyez, désinfectez régulièrement votre smartphone, votre téléphone portable, votre tablette, etc,
- * en règle générale, n'utilisez que vos propres verres et couverts,
- * évitez systématiquement les rassemblements de personnes.

Que dois-je faire si j'ai des symptômes ?

Si vous présentez des symptômes tels que la toux, la fièvre ou l'essoufflement, vous devez le faire :

- * appelez le **116** ou le **117** (numéro de téléphone du service médical de garde),
- * contactez le service ou l'autorité sanitaire locale par téléphone,
- * contactez votre médecin de famille ou votre médecin généraliste par téléphone.

Ils indiqueront avec l'appelant en quête de renseignements si une infection par le nouveau coronavirus est probable et, si cela est justifié, ils poseront un diagnostic et prescriront un traitement complémentaire.

Des informations supplémentaires, également dans d'autres langues, sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus.html>

Actuellement, de nombreuses fausses informations circulent dans les réseaux sociaux. Veuillez utiliser les informations disponibles dans la liste des sources indiquées dans ce document.